



Règlement financier 6^{ème} – 5^{ème} – 4^{ème}

Tarifs 2024-2025

Annexe à la convention de scolarisation

L'inscription d'un enfant dans l'Établissement Marie Pila suppose l'acceptation du présent règlement financier. Les modalités de facturation et de règlement sont détaillées ci-dessous.

	Tarif normal (10 mensualités)	Tarif famille nombreuse (*) (10 mensualités)
Contribution (**)	97 €	82.45€
Demi-Pension - 1 repas - 2 repas - 3 repas - 4 repas	24.50 € 49.00 € 73.50 € 98,00 €	
	<i>Variante : plat chaud (voir page 5)</i>	
Internat GARCONS (pension complète)	385 €	
Internat FILLES (pension complète)	365 €	

(*) Le "**Tarif famille nombreuse**" est accordé automatiquement aux familles à partir de 3 enfants dans les Établissements de Carpentras sous tutelle de Notre-Dame de Vie : Marie Pila, Les Chênes.

Si un des enfants est scolarisé aux Chênes, la demande doit être faite dès la rentrée par la famille (imprimé à se procurer à l'accueil).

(**) Cette contribution reste due même si des mesures de confinement empêchent en partie ou totalement la tenue des cours en présentiel

Le personnel travaillant dans l'enseignement catholique bénéficie d'une remise de 30% sur la contribution scolaire, **sur justificatif**.

**Les tarifs indiqués tiennent compte du calendrier
ainsi que des dates de sortie des élèves en fin d'année scolaire.**

1. Facturation.

Modalités de règlement.

- ♦ Le règlement par **prélèvement** est préférable. Il s'effectue de la manière suivante :
1^{er} prélèvement forfaitaire de 80 € le 5 septembre (sauf internes : 350 €). Il est suivi de 9 autres prélèvements le 5 de chaque mois. Ces prélèvements tiendront compte du régime de l'élève : externe, demi-pensionnaire, interne.
- ♦ Les règlements par carte bancaire depuis Ecole Directe, par chèque (à l'ordre de : **Association Marie Pila**) ou par espèces sont également acceptés.

Attention

La facture est disponible sur **Ecole Directe** dans la deuxième quinzaine de septembre. **Cette facture est la seule de l'année.** Un échéancier indique le montant et les dates des 10 prélèvements.

En cas de règlement par chèque ou espèces, ceux-ci peuvent être effectués en début de chaque trimestre (Octobre – Janvier – Avril).

- ♦ En cas de prélèvements impayés, les frais bancaires pourront être facturés en complément.

2. Acompte et caution.

Un acompte de 90 € est demandé au moment de l'inscription ou de la réinscription de votre enfant (à partir de 3 enfants : 180 € au total). Il est déduit de votre facture.

Les manuels scolaires sont prêtés par l'Établissement moyennant un chèque de caution donné le jour de la rentrée et rendu en fin d'année. Les livres non rendus ou inutilisables seront facturés au prix du neuf.

3. Autres Frais.

➤ **Demi-pension.**

Une carte nominative de passage au self est remise à chaque élève au début de l'année scolaire. Les élèves la présentent à la personne qui fait le pointage à chaque passage au self. Cette carte est automatiquement créditée lorsque la demi-pension est imputée sur la note de frais annuelle.

Les repas occasionnels sont acceptés sous réserve que la carte self ait été rechargée au préalable par paiement en ligne sur Ecole Directe ou bien à l'accueil de l'Aqueduc (1 repas = 8.00 €).

Aucun changement n'est admis en cours de période. Les demandes sont à faire avant chacune des vacances scolaires.

En cas d'absence à la demi-pension d'une durée supérieure à 6 repas consécutifs (maladie justifiée par certificat médical, confinement comme cas contact Covid ou voyage scolaire), les sommes trop perçues au titre de la demi-pension donneront lieu à un avoir. Pour en bénéficier, il suffit d'en faire la demande écrite en joignant le certificat médical.

En cas d'allergie constatée par un allergologue, un dossier de P.A.I. (Projet d'Accueil Individualisé) doit être demandé à l'intendante. Si l'élève doit apporter son panier-repas, une participation de 20 € / mois sera facturée.

Les redevances de pension ou demi-pension sont réparties linéairement, et ne tiennent donc pas compte du nombre de jours de classe dans le mois.

➤ **Internat.**

L'internat accueille les garçons (à partir de la 6^{ème}) sur le site de Saint-Joseph, 105 rue Duplessis.

L'internat accueille les filles (à partir de la 6^{ème}) sur le site de l'Aqueduc, 459 avenue Jean Moulin.

Le tarif comprend l'hébergement en chambre, le petit-déjeuner, du lundi midi au vendredi midi, le goûter et l'étude surveillée. Des activités sont proposées le mercredi après-midi.

En cas d'absence de l'internat d'une durée supérieure à 6 jours consécutifs (maladie justifiée par certificat médical, confinement comme cas contact Covid ou voyage scolaire), les sommes trop perçues au titre de la restauration donneront lieu à un avoir. Pour en bénéficier, il suffit d'en faire la demande écrite en joignant le certificat médical.

En cas d'absence de l'internat d'une durée supérieure à 30 jours consécutifs (maladie justifiée par certificat médical, confinement comme cas contact Covid ou voyage scolaire), les sommes trop perçues au titre de l'hébergement donneront lieu à un avoir sous déduction d'un forfait de 20%. Pour en bénéficier, il suffit d'en faire la demande écrite en joignant le certificat médical.

En cas de départ anticipé de l'élève, tout mois commencé est dû en totalité.

➤ **Association Sportive.**

Les activités sportives de l'Association sont assurées par les professeurs de sport de l'Établissement et ont lieu sur nos terrains entre 13h et 14h. La cotisation de 30 € par an (montant précisé à la rentrée) couvre une partie des frais de transport liés aux compétitions.

➤ **Abonnement Kwyk.**

En mathématiques, le site pédagogique « Kwyk » permet à chaque élève de faire des exercices autocorrigés, de s'évaluer, de progresser à son rythme et de bénéficier de tutoriels de façon autonome. Le suivi est personnalisé de la 6^{ème} à la Terminale ; il permet également de revoir des notions de l'année précédente, et de réviser avant la rentrée suivante puisque l'abonnement est valide de la rentrée au 31 août. L'abonnement de 10 € par an est porté directement sur la facture.

➤ **Espace Numérique de Travail : E.N.T.**

Chaque élève est abonné à l'E.N.T. d'Ecole Directe pour toute l'année 2024-25. L'abonnement est compris dans la scolarité.

➤ **Sorties scolaires, activités : 25 € / an (porté sur la facture).**

Le cas échéant, un complément pourra être demandé en classe en cours d'année.

➤ **Voyages scolaires**

Des voyages scolaires peuvent être proposés durant l'année (ex : Echange France-Allemagne). Ils feront l'objet d'une facturation spéciale avec paiement sur Ecole Directe.

➤ **Classes à profil de 6^{ème}.**

Les activités pédagogiques pourront entraîner une dépense supplémentaire de 20 € à 60 € selon les profils.

➤ **Examens de Cambridge facultatifs.**

Une préparation à ces examens est dispensée pour les élèves de 5^{ème} qui le souhaitent par des enseignants rémunérés par l'Établissement (1h / semaine). Le tarif de cette préparation est de 130 € ; il est porté sur la facture annuelle.

En raison de la section européenne, il n'y a pas de préparation spécifique pour les 4^{èmes}.

Pour ceux qui passeront l'examen, les frais d'inscriptions seront facturés par l'Établissement pour le compte de Wall Street Institute, au moment de l'inscription. Ce prix dépend du niveau de l'examen. Les tarifs ne sont pas connus à ce jour mais varient entre 130 € et 260 €.

➤ **Etude du soir pour les externes et demi-pensionnaires.**

Elle se termine à 18h30 ou 18h45 le lundi, mardi et jeudi.

Il est préférable de prendre cette option d'étude à la rentrée, afin de la mettre sur la facture annuelle. La facturation de l'étude est forfaitaire et mensuelle : 22 € / mois.

Cependant, il est aussi possible de s'inscrire ponctuellement. Dans ce cas, le règlement se fait par alimentation du portemonnaie dédié.

4. Possibilité d'aide financière.

- **Bourse nationale de Collège** : dossier à remplir en septembre.
- **Aide à la demi-pension du Conseil départemental** pour les élèves dont les familles sont domiciliées en Vaucluse et bénéficiaires du RSA Socle ou Majoré : attestation de paiement de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) ou de la Mutuelle Sociale Agricole (MSA) à transmettre au Service Facturation.
- **Aides de l'Établissement** : en complément des Bourses nationales, l'Établissement est à votre écoute pour mettre en place des solutions d'aide en cas de difficultés (perte d'emploi, ...).
S'adresser au Service Facturation pour demander un dossier. La commission d'attribution statuera au vu du dossier et des pièces justificatives courant octobre et en février/mars.

5. Association des Parents d'Elèves (APEL).

Une présentation de l'APEL est incluse dans le dossier d'inscription / réinscription, ainsi qu'un formulaire à compléter. En cas d'adhésion, **la cotisation sera portée automatiquement sur la facture.**
Le montant pour l'année scolaire 2024-25 s'élève à 23 € par famille.

Restauration en 6^{ème} – 5^{ème} – 4^{ème}.

Il est possible de prendre le repas dans l'Établissement selon 2 formules :









































-  **repas complet : entrée, plat chaud, laitage, dessert**
-  **formule "éco" : seul le plat chaud est servi sans complément (ni entrée et ni dessert).**

Il est possible d'opter pour des formules différentes selon les jours de la semaine,
(par exemple, sur 4 repas :
repas complet lundi et jeudi, formule « éco » mardi et vendredi.)

Le choix du nombre de repas par semaine et de la formule de chaque jour se fait à la rentrée, après communication des emplois du temps.

Cet engagement se fait pour l'année ou une période (les périodes changent à chacune des vacances scolaires). Il n'est pas possible de changer en cours de période.

Le repas occasionnel continue d'exister pour le repas complet uniquement.

Coût de la restauration en 6^{ème} – 5^{ème} – 4^{ème} (jours à préciser à la rentrée)						Par mois (10 mensualités)
4 jours par semaine	4 repas complets					98,00 €
	3 repas complets + 1 « formule éco »					85.75 €
	2 repas complets + 2 « formule éco »					73.50 €
	1 repas complets + 3 « formule éco »					61.25 €
	4 « formule éco »					49.00 €
3 jours par semaine	3 repas complets					73.50 €
	2 repas complets + 1 « formule éco »					61.25 €
	1 repas complets + 2 « formule éco »					49.00 €
	3 « formule éco »					36.75 €
2 jours par semaine	2 repas complets					49.00 €
	1 repas complets + 1 « formule éco »					36.75 €
	2 « formule éco »					24.50 €
1 jour par semaine	1 repas complet					24.50 €
	1 « formule éco »					12.25 €